

**Discours de Son Excellence Madame Kamissa CAMARA, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali, à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur l'action en faveur du maintien de la paix**

**New York, 25 septembre 2018**

*Temps de parole : 3 minutes*

*Contribution de la Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies*

**Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;  
Monsieur le Secrétaire général, Cher ami António Guterres,  
Mesdames, Messieurs,**

Je me réjouis de l'organisation de cette réunion de haut niveau sur l'action en faveur du maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (OMP) demeurent un instrument privilégié parmi les différents mécanismes existants pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Depuis 2013, je suis le Président du Mali, un pays qui, comme vous le savez, bénéficie d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUSMA.

Par devoir de mémoire et de reconnaissance, cette mission onusienne a contribué aux négociations ayant abouti à la signature, en 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Aujourd'hui, elle s'attèle sur tous les fronts pour nous aider dans la mise en œuvre diligente de cet Accord, en vue du rétablissement progressif de la présence et de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

Je sais que cette mission n'est pas facile, avec l'environnement terroriste et hostile dans lequel la MINUSMA est déployée. Je voudrais ici, rendre un hommage particulièrement appuyé à ces femmes et à ces hommes des Nations Unies, qui font preuve de courage exceptionnel, de professionnalisme à toute épreuve et de sacrifice, souvent ultime, dans l'accomplissement de leur mission de paix et de stabilité dans mon pays. Je vous assure que le Mali restera éternellement reconnaissant de leur sacrifice.

**Mesdames, Messieurs,**

La célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies nous offre l'occasion de nous accorder sur les voies et moyens d'améliorer l'efficacité des missions de

maintien de la paix, à l'aune des nouveaux défis sécuritaires. Sans changer la doctrine fondamentale des opérations de maintien de la paix, il est essentiel que nous acceptions d'adapter les mandats des opérations de maintien de la paix aux nouvelles réalités. Il est tout aussi important de doter les missions de maintien de la paix de ressources adéquates, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs.

Par ailleurs, la réussite des missions de maintien de la paix relève de la responsabilité collective mais différenciée de tous les intervenants que sont le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les Etats membres en leur différentes qualités de contributeurs financiers et de matériel, de contributeurs de troupes et de ressources humaines ainsi que les pays hôtes. L'exécution cohérente des mandats requiert donc des consultations régulières entre toutes les parties prenantes durant tout le cycle de la Mission, de sa planification à sa clôture.

En sa double qualité de pays hôte d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, mais aussi de pays contributeur de troupes et de contingents de police, le Mali attache un grand intérêt à la réforme du pilier paix et sécurité.

C'est pourquoi, le Mali a endossé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tout comme le Pacte visant à mettre fin au fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies signé en 2017.

**Je vous remercie**